CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 mars 2023 à 19 heures 00 minutes
Salle Les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre

Quorum : 16

Présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. RIGAUDEAU Christian donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain

Excusé(s) :
Mme BLOUIN Anaïs, Mme GABORIT Maryline, M. RIGAUDEAU Christian

Secrétaire de séance : M. HERITEAU Antoine

Président de séance : M. ROY Jean-Louis

Ordre du jour du Conseil Municipal du 30 mars 2023 – 19h00

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

FINANCES
2 - FINANCES - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022
3 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022
4 - FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023
5 - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
6 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
7 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ATELIER RELAIS
8 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET
9 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMERCES
10 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS
11 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE
12 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER
13 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC
14 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2
15 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS TRANCHE 3

ENFANCE-JEUNESSE

16 - ENFANCE JEUNESSE - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)
17 - ENFANCE JEUNESSE - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OGEC SAINT JOSEPH LE BRANDON
18 - ENFANCE JEUNESSE - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OGEC NOTRE DAME DU DONJON
19 - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 - COMMISSION " ENFANCE, JEUNESSE "

DOMANIALITE
20 - DOMANIALITE - ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET VENDEE HABITAT SUR LA PLACE DU COMMERCE
21 - DOMANIALITE - ACQUISITION DE TERRAINS (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

BÂTIMENTS
22 - BATIMENTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PASSAGE ET D'INSTALLATION D'ECHELLE PASSEE AVEC VENDEE HABITAT
23 - BATIMENTS - PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE CHAUFFAGE DES EGLISES ET PAROISSES DE SEVREMONT

VOIRIE
24 - VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES DES CALVAIRES ET MONSEIGNEUR BAUDRY
25 - VOIRIE - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE LA PLACE DU COMMERCE
26 - VOIRIE - INDEMNISATION SUITE A UNE NON-CONFORMITE EN MATIERE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES

DIVERS
27 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

***

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget, n'étant pas présente en début de séance, les points prévus à l'ordre du jour seront présentés dans un ordre différent de celui initialement prévu.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 2 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce procès-verbal.

Catherine LUMINEAU précise qu'elle souhaite s'abstenir sur ce point car les éléments liés aux votes des subventions aux associations n'avaient pas été fournis avec la convocation au Conseil Municipal et aucune indication n'avait été mentionnée dans la notice jointe.

Elle souhaiterait que les élus puissent détenir, avant le vote en séance publique, tous les éléments pouvant leur permettre d'éclairer leur décision.

Monsieur le Maire indique que, sur le fond, les demandes de Catherine LUMINEAU sont légitimes. Il ajoute que les propositions de la commission « Acteurs économiques et Associations », quant aux subventions aux associations, n'ont pas été fournies sciemment afin d'éviter la transmission à des tiers concernés d'éléments non encore votés en séance.
En effet, entre l'envoi de la convocation au Conseil Municipal du 18 mars 2021 et la réunion en séance publique, des informations fournies aux élus dans la notice avaient été transmises à des présidents d'associations. Depuis, il a été convenu de ne plus envoyer les propositions de la commission « Acteurs économiques et associations ». Celles-ci sont présentées et débattues en séance.

Concernant les documents transmis aux élus lors de l'envoi des invitations aux Conseil Municipaux, la parole est donnée à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services, en charge de l'élaboration des notices et de la préparation des documents annexes :

- Les notices sont accompagnées des éléments se référant aux délibérations si celles-ci visent des documents annexes.
- La notice peut également être agrémentée de plans, photos... pouvant être nécessaires à la compréhension du sujet abordé.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 25, Contre : 0, Abstention : 1)

N'ont pas pris part au vote : Mme CHARRIER Emilie, Mme DUBIN Nathalie, Mme RANTIERE Charlène (absentes au moment du délibéré).

2 - D52.03.2023 - DOMANIALITE - ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET VENDEE HABITAT SUR LA PLACE DU COMMERCE

Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services qui indique que lors des travaux d'aménagement de la place du Commerce et de construction de la médiathèque, il a été nécessaire d'empiéter sur des terrains appartenant à Vendée Habitat pour une surface de 4 m². Parallèlement, il a été constaté que la résidence Les Edelweiss appartenant à Vendée Habitat était construite sur un terrain appartenant à la Commune de Sèvremont pour une surface de 11 m².

Il convient donc de procéder à une régularisation.

Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle AE 766 (11 m²) appartenant à la Commune de Sèvremont contre les parcelles AE 763 (1 m²) et AE 764 (3 m²) appartenant à Vendée Habitat. Cet échange se ferait sans soulte et les frais de l'acte passé chez Maître Tomljanovic seraient répartis entre la Commune et Vendée Habitat.

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué la valeur de la parcelle AE 766 à 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : Mme CHARRIER Emilie, Mme DUBIN Nathalie, Mme RANTIERE Charlène (absentes au moment du délibéré).

Antoine HERITEAU souhaiterait savoir si la façade de la résidence sera rénovée (bardage bois, peinture...). Monsieur le Maire indique que par courrier du 2 février 2023, Monsieur Laurent SAUSSAYE, Directeur Général

de Vendée Habitat, avait fait savoir à la Commune que le bâtiment avait fait l'objet d'un démoussage récent permettant ainsi de le maintenir dans un état satisfaisant. Compte tenu de l'ancienneté de cette résidence et de son entretien courant, il n'est pas envisagé pour le moment de travaux de rénovation.

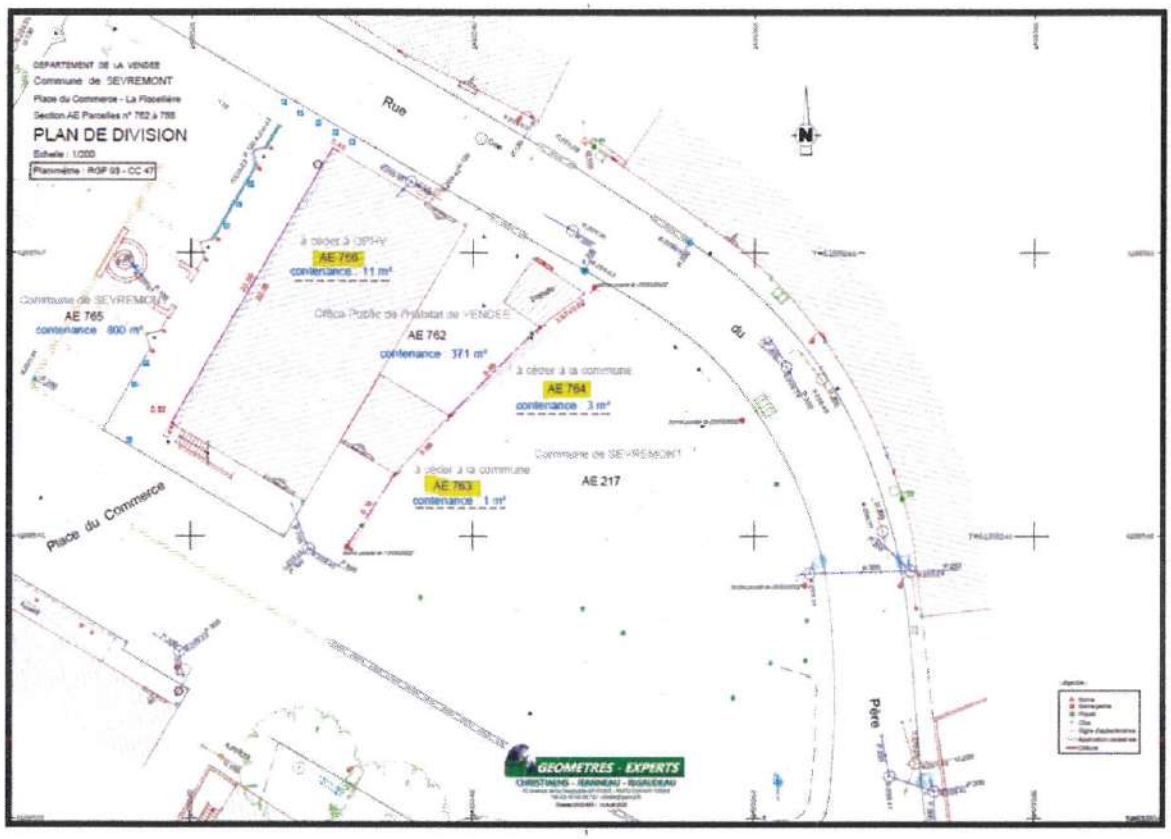

3 – D53.03.2023 - DOMANIALITE - ACQUISITION DE TERRAINS (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Bernard MARTINEAU, Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de parcelles au village de la Bessonnière sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure afin de rétablir un passage public dans ce village. En effet, le chemin piétonnier actuel se prolonge sur des parcelles privées que la Commune entretient

(D07.06.2021 - ACHAT DE TERRAINS LA BESSONNIERE COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Les parcelles concernées sont :

* ZV 344 d'une surface de 25 m² et appartenant aux consorts Menard,
* ZV 345 d'une surface de 29 m² et appartenant à Monsieur Didier Martineau,
* ZV 346 d'une surface de 39 m² et appartenant aux consorts Boudeaud,
* ZV 347 d'une surface de 31 m² et appartenant à Monsieur Sébastien Brin et à Madame Anouchka Tadej,
* ZV 348 d'une surface de 25 m² et appartenant à Monsieur Didier Martineau,
* ZV 349 d'une surface de 23 m² et appartenant aux consorts Boudeaud,
* ZV 350 d'une surface de 82 m² et appartenant à Monsieur Vianney Caillaud et à Madame Chloé Guedon,

* ZV 351 d'une surface de 85 m² et appartenant à Monsieur Armand Bouchet,

* ZV 352 d'une surface de 41 m² et appartenant à Monsieur Stéphane Villeneuve,

* ZV 353 d'une surface de 36 m² et appartenant à Monsieur Sébastien Brin et à Madame Anouchka Tadej.

Ce projet permettrait de créer un passage public vers plusieurs propriétés, le surplus étant vendu à un particulier dans le cadre d'un projet de construction. Ce projet de construction se situe sur les parcelles ZV 354, 355, 356 et 357.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles concernées selon les modalités suivantes et le tableau ci-dessous :
- Un prix de 2,60 € le m² pour la partie des parcelles susvisées destinée à la création d'un accès (portions au-dessus du trait bleu sur la carte ci-dessous),
- Un prix de 12,69 € le m² pour la partie des parcelles susvisées destinée au projet de construction (section en dessous du trait bleu sur la carte ci-dessous).

	Propriétaires	Surface destinée à la création d'un accès	Valorisation	Surface destinée à un projet de construction	Valorisation	**Total**
ZV 344	Consorts Menard	2	5,20 €	23	291,97 €	**297,17 €**
ZV 345	Didier Martineau	7	18,20 €	22	279,27 €	**297,47 €**
ZV 346	Consorts Boudeaud	12	31,20 €	27	342,74 €	**373,94 €**
ZV 347	Sébastien Brin Anouchka Tadej	12	31,20 €	19	241,19 €	**272,39 €**
ZV 348	Didier Martineau	10	26,00 €	15	190,41 €	**216,41 €**
ZV 349	Consorts Boudeaud	10	26,00 €	13	165,02 €	**191,02 €**
ZV 350	Vianney Caillaud Chloe Guedon	40	104,00 €	42	533,16 €	**637,16 €**
ZV 351	Armand Bouchet	46	119,60 €	39	495,07 €	**614,67 €**
ZV 352	Stéphane Villeneuve	20	52,00 €	21	266,58 €	**318,58 €**
ZV 353	Sébastien Brin Anouchka Tadej	17	44,20 €	19	241,19 €	**285,39 €**

Les frais d'acte passé chez Maître Tomljanovic seront à la charge de la Commune.

Prix de vente des terrains au particulier dans le cadre de son projet de construction : 30 € le m² (une partie des parcelles ZV 354, 355, 356 et 357).

L'objectif de cette opération se veut neutre financièrement pour la collectivité après paiement de tous les frais et vente du terrain au particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : Mme CHARRIER Emilie, Mme DUBIN Nathalie, Mme RANTIERE Charlène (absentes au moment du délibéré).

Nathalie DUBIN et Charlène RANTIERE intègre la séance.

4 - D54.03.2023 - FINANCES - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu son président de séance en la personne de Nathalie DUBIN.

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget rappelle que le compte financier unique (CFU) 2022 retraçant les opérations du budget communal a été présenté aux élus lors de la séance du 2 mars dernier mais qu'il n'a pas pu être voté en raison d'un problème administratif. Elle rappelle que le CFU concerne toutes les dépenses liquidées en 2022 et celles engagées avant le 31 décembre 2022.

Jean-Louis ROY, Maire de Sèvremont, se retire au moment du vote.

– ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	4 590 858,73 €	Dépenses réalisées :	2 303 190,42 €
Recettes réalisées :	5 741 130,33 €	Recettes réalisées :	1 755 308,19 €
Excédent reporté 2021 :	2 217 392,24 €	Excédent reporté 2021 :	601 789,94 €
Résultat de l'exercice :	**3 367 663,84 €**	**Résultat de l'exercice :**	**53 907,71 €**
		Restes à réaliser :	**– 608 811,98 €**

– ***BUDGET ATELIERS RELAIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	19 534,47 €	Dépenses réalisées :	37 680,80 €
Recettes réalisées :	30 221,94 €	Recettes réalisées :	18 452,86 €
Excédent reporté 2021 :	219 510,61 €	Excédent reporté 2021 :	158 717,79 €
Résultat de l'exercice :	**230 198,08 €**	**Résultat de l'exercice :**	**139 489,85 €**
		Restes à réaliser :	**– 1 726 €**

– ***BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	2 551,66 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	1 227 €	Recettes réalisées :	1 866,59 €
Excédent reporté 2021 :	4 443,76 €	Excédent reporté 2021 :	100 €
Résultat de l'exercice :	**3 119,10 €**	**Résultat de l'exercice :**	**1 966,59 €**
		Restes à réaliser :	**– 22 321,18 €**

– ***BUDGET COMMERCES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	113 354,91 €	Dépenses réalisées :	135 862,98 €
Recettes réalisées :	119 442 €	Recettes réalisées :	281 359,67 €
Excédent reporté 2021 :	0 €	Déficit reporté 2021 :	63 495,98 €
Résultat de l'exercice :	**6 087,09 €**	**Résultat de l'exercice :**	**82 000,71 €**
		Restes à réaliser :	**– 7 800 €**

– ***BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	107 590,19 €	Dépenses réalisées :	41 491,20 €
Recettes réalisées :	98 051,70 €	Recettes réalisées :	106 974,37 €
Excédent reporté 2021 :	179 729,22 €	Déficit reporté 2021 :	16 974,37 €
Résultat de l'exercice :	**170 190,73 €**	**Résultat de l'exercice :**	**48 508,80 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	216 201,29 €	Dépenses réalisées :	54 474,52 €
Recettes réalisées :	116 819,08 €	Recettes réalisées :	199 202,73 €
Excédent reporté 2021 :	138 683,42 €	Déficit reporté 2021 :	199 202,73 €
Résultat de l'exercice :	**39 301,21 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 54 474,52 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	269 599,02 €	Dépenses réalisées :	117 284,02 €
Recettes réalisées :	251 662,52 €	Recettes réalisées :	261 086 €
Excédent reporté 2021 :	151 573,88 €	Déficit reporté 2021 :	261 086 €
Résultat de l'exercice :	**133 637,38 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 117 284,02 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	126 364,99 €	Dépenses réalisées :	126 364,99 €
Recettes réalisées :	126 365,03 €	Recettes réalisées :	119 850,21 €
Excédent reporté 2021 :	168 862,44 €	Déficit reporté 2021 :	119 850,21 €
Résultat de l'exercice :	**168 862,48 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 126 364,99 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	132 621,39 €	Dépenses réalisées :	
Recettes réalisées :	26 092,08 €	Recettes réalisées :	25 779,90 €
Excédent reporté 2021 :	106 529,31 €	Déficit reporté 2021 :	25 779,90 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	217 254,04 €	Dépenses réalisées :	217 253,36 €
Recettes réalisées :	217 253,36 €	Recettes réalisées :	199 964,96 €
Excédent reporté 2021 :	0,42 €	Déficit reporté 2021 :	199 964,96 €
Résultat de l'exercice :	**– 0,26 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 217 253,36 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le compte financier unique de l'année 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité - Sous la présidence de Mme DUBIN Nathalie

N'ont pas pris part au vote : Mme CHARRIER Emilie (absente au moment du délibéré) et Jean-Louis ROY

5 - D55.03.2023 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Au vu du Compte Financier Unique pour l'année 2022, Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose d'affecter les résultats de la manière suivant le tableau annexé au présent procès-verbal.

Elle donne la parole à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services pour la présentation de ce point.

LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

- **le résultat (celui de la section de fonctionnement)** :

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.
Recettes de fonctionnement de l'exercice - Dépenses de fonctionnement de l'exercice +/- résultat reporté des exercices antérieurs = résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement

- **le solde d'exécution de la section d'investissement :**

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

- **les restes à réaliser de la section d'investissement :**

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et pour corriger le résultat de la section d'investissement.

REGLES D'AFFECTATION

- **Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :**

Il sert **en priorité** à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).
Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- **Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :**

Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

Cas particulier des budgets pour les lotissements : les résultats sont affectés tels quels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Nicolas LANOUE souhaite revenir sur la question des terrains de football de la Commune.
Il pensait que la question serait débattue en Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération pour donner suite aux deux rencontres avec le club de football. En effet, le club avait notamment apporté des arguments en faveur de la création d'un terrain synthétique sur la Commune qui n'ont pas été présentés en réunion du Conseil Municipal (durée d'utilisation, coût, besoin moindre en eau, subventions...).
Il est surpris que la validation du Conseil Municipal sur ce choix se fasse dans le cadre du vote du budget primitif. Il ajoute que si ce point avait fait l'objet d'une délibération spécifique, il aurait voté contre mais qu'il ne peut s'engager dans ce sens s'agissant de la globalité du vote du budget 2023.

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la réunion plénière du 26 janvier 2023 sur ce sujet et le vote du Conseil à l'issue de la présentation faite par Alexandra BITEAU. Il avait été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur deux propositions de scénarios :

Hypothèses	Durée de vie	Coût de fonctionnement/an	Coût d'investissement/an (amortissement 10 ans)	Total / an	Total sur 10 ans
Rappel 5 terrains (Situation actuelle)	*25 à 30 ans*	*76 500 €*		*76 500 €*	*765 000 €*
H 1 **3 ou 4 Terrains**	25 à 30 ans	90 000 € 120 000 €	19 000 € 24 000 €	109 000 € 144 000 €	1 090 000 € 1 440 000 €
H 2 **1 Synthétique +** **2 Terrains**	10 à 12 ans 25 à 30 ans	66 000 €	118 000 €	184 000 €	1 840 000 €

Les résultats avaient été les suivants :
Scénario H1 : 20 voix
Scénario H2 : 3 voix
Bulletins nuls : 2

Monsieur le Maire précise certes que, s'agissant d'une décision prise en réunion plénière, elle n'a pas de valeur mais reste néanmoins un vote d'orientation et une ligne directive pour la collectivité comme cela a d'ailleurs été précisé lors de cette réunion.
Le budget primitif a donc été élaboré dans ce sens en prévoyant au budget des dépenses supplémentaires pour l'entretien des terrains conformément aux préconisations de Sportalys :

- Investissements :
  - Verti Drain : 50 000 €
  - Aérateur couteaux : 10 000 €

- Fonctionnement :
  - Sable, engrais, gazon : +13 000 €
  - Plus un agent sur 6 mois : 17 800 €

Soit un total de 90 000 € sur 2023.

Il indique qu'il s'agit pour lui de la proposition la plus respectueuse de l'environnement. L'argument apporté par le club concernant plus précisément le coût global d'investissement ne pourrait s'entendre que si un seul terrain pouvait suffire à la pratique du football sur la Commune.

Concernant les subventions, en effet la Commune peut bénéficier d'aides dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais cela ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres projets car il s'agit d'une enveloppe globale accordée à la Commune. Des subventions pourraient également être accordées par le Département ou la Fédération de Football Français (FFF) mais dans une moindre mesure.
Il ajoute que le Conseil a donné son accord lors de la plénière du 26 janvier dernier afin de travailler sur l'amélioration de l'entretien des terrains de football et afin de permettre au club de les utiliser de manière optimale et convenir à l'usage prévu. Mais, au vu du changement climatique en cours, la collectivité ne peut s'engager à n'importe quel prix à garantir la pratique du football dans les années à venir car cela conduirait à des situations excessives telles que la création de stades climatisés comme cela a été le cas au Qatar lors de la dernière coupe du monde ou l'utilisation de canon à neige dans certaines stations de ski où la neige vient maintenant à manquer. Ce n'est pas sa vision du « bien vivre ensemble ». Il convient à la collectivité de veiller à mettre en place des projets accessibles au plus grand nombre des Sèvremontains.

Emilie CHARRIER intègre la séance.

Antoine HERITEAU souhaiterait que Bernard MARTINEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure apporte des précisions sur La Tannerie.
Bernard MARTINEAU indique qu'il s'agit d'un bâtiment acquis par la Commune de Saint-Michel-Mont-Mercure en 2004 et qui se situe sur un terrain humide entre le lac et le terrain de football.
Ce bâtiment n'a pas de valeur patrimoniale. Il a eu plusieurs fonctions. La Commune en avait fait l'acquisition afin d'éviter que ce bâtiment ne devienne une maison d'habitation. Il a servi ensuite pendant quelque temps comme local pour les pêcheurs. Actuellement, il est vide et n'a plus d'usage.
Il a été envisagé de le réhabiliter mais sans projet et destination précis, sa destruction est évoquée.

6 - D56.03.2023 - FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023
Nathalie DUBIN, Adjoint aux Finances et au budget rappelle les taux d'imposition votés en 2022 :

	Sèvremont
Taxe sur le foncier bâti	30,66 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Elle rappelle que dans le cadre du dispositif de suppression de la taxe d'habitation (hormis pour les résidences secondaires), la Commune s'est vue affectée depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec le taux voté en 2020 (16,52 %).

Elle précise qu'un coefficient correcteur communal est mis en place afin que la Commune ne soit pas lésée par la suppression de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, à compter de cette année, les conseils municipaux doivent délibérer sur un taux pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (taux de 16,80 % jusqu'à présent).
Il s'agit d'habitations n'étant pas louées et dont les propriétaires n'ont pas déclaré de locataire(s) au centre des impôts.
Il ne s'agit pas de la taxe pour les logements vacants qui concerne les logements vacants depuis plus d'un an et qui se trouvent dans une zone tendue, ce qui n'est pas le cas pour la commune de Sèvremont.
Anne-Claude LUMET demande des précisions sur les taxes pour les logements saisonniers. Nathalie DUBIN répond que les logements qui sont offerts à la location saisonnière pendant toute l'année sans que le propriétaire ne se réserve aucune possibilité de séjour sont soumis à la Contribution Economique Territoriale et non pas à la taxe d'habitation.

Antoine HERITEAU demande si on a connaissance du nombre d'habitation que cela concerne. Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services répond que 100 habitations sont actuellement concernées.

Nathalie DUBIN ajoute que l'augmentation des taux est encadrée. On ne peut envisager de n'augmenter qu'un seul taux car les taux sont liés.

Les produits attendus pour 2023 (sans augmentation des taux) sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 569 179 €,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 167 437 €,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 52 214 €,
- Allocations compensatrices : 240 842 €,
- Coefficient correcteur : 182 561 €,
- **Total : 2 212 233 € (2 005 698 € en 2022).**

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour 2023 :

	Sèvremont
Taxe sur le foncier bâti	30.66 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - D57.03.2023 - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget rappelle l'un des principes des finances publiques qui repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- L'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ere année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.

- La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Elle indique que les Autorisations de Programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP). Ce principe est inscrit dans le règlement budgétaire et financier validé lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2022.

Nathalie DUBIN ajoute que la procédure des AP/CP constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Elle explique que chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, FCTVA. Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2 311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et permettent « un allégement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

- Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Elle précise que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CFU) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Nathalie DUBIN annonce que la Commune souhaite mettre en place cette procédure pour les deux programmes d'investissement annexés au présent procès-verbal.

Par ailleurs, une enveloppe de 150 000 € est mise en place pour les budgets participatifs sur 3 ans dont 50 000 € sur le budget 2023.

Magalie GUICHETEAU souhaiterait connaitre l'état d'avancement du dossier « Budget participatif ».
Laurent DESNOUHES apporte les précisions suivantes :

- 6 dossiers ont été reçus en mairie,
- 4 ont été retenus par le collectif « Budget participatif » car considérés comme complets,
- 473 électeurs ont été tirés au sort et vont très prochainement recevoir l'ensemble des projets accompagnés du bulletin de vote. La mise sous pli a été faite ce jour. Les bulletins sont à rapporter en mairie (une urne est prévue à cet effet dans les 4 mairies),
- Le bulletin de vote se présente de la manière suivante :

Projets	**0 : Je ne suis pas convaincu**	**1 : Pourquoi pas ?**	**2 : J'aime bien, c'est intéressant**	**3 : J'adore / coup de cœur**
Mise à disposition de jeux traditionnels lors des manifestations Sèvremontaines				
Création d'une fontaine : « l'eau coule à Flo »				
Aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de 6 mois à 6 ans				

Création d'un espace couvert pour les cérémonies d'adieu au cimetière				

Monsieur le Maire note que plusieurs projets présentés portent sur la création d'espaces de jeux et que cela rejoint le travail engagé par la commission « Urbanisme, cadre de vie ». Il est intéressant de voir que les souhaits de la population et les projets communaux se rejoignent.
Magalie GUICHETEAU est agréablement surprise de voir émerger des projets originaux autres qu'environnementaux qui gardent cependant toute leur importance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

– D'approuver le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) et la création des deux autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus,
– De l'autoriser à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
– De préciser que les crédits de paiement 2023 seront inscrits au budget 2023 sur les deux opérations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Points 8 à 17 : Les budgets sont annexés au présent procès-verbal

8 - D58.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D59.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ATELIER RELAIS
Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget Atelier Relais de la Commune pour l'exercice 2023.

La Commune possède actuellement 4 ateliers relais (STS, la MAV et le tunnel rouge de la Blauderie qui est partagé par 2 entreprises : P2S et l'atelier OPCM)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Atelier Relais de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D60.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget Bureaux place du Sommet de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Bureaux place du Sommet de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - D61.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMERCES

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget Commerces de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Commerces de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D62.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement du Bois Extension de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement du Bois Extension de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D63.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement La Girauderie de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement La Girauderie de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D64.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement Le Verger de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement Le Verger de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D65.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement Le Bessec de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement Le Bessec de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D66.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement Les Versennes 2 de la Commune pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire indique qu'un second diagnostic archéologique est à effectuer sur le terrain de ce futur lotissement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement Les Versennes 2 de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D67.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS TRANCHE 3

Nathalie DUBIN, Adjointe aux Finances et au budget propose au Conseil Municipal le Budget lotissement du Bois tranche 3 de la Commune pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget lotissement du Bois tranche 3 de la Commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie Nathalie DUBIN pour son travail et sa présentation ainsi que le travail collectif effectué par l'intégralité des élus dans le cadre du travail des commissions.

18 - D68.03.2023 - ENFANCE JEUNESSE - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique qu'un contrat d'association a été passé entre les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) et l'Etat.
A ce titre, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école doit être versée par la Commune siège de chacun de ces OGEC

Elle précise que cette participation est calculée par référence au coût d'un élève de l'école publique. Le compte financier unique 2022 de Sèvremont montre que ce coût de référence est de 790 € (740 € pour 2021).

Elle propose de verser une participation de 790 € par élève aux OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure). Seront déduites de cet acompte les sommes versées en janvier 2023.

OGEC	Nombre d'élèves 2022	Subvention accordée	Nombre d'élèves 2023	Subvention accordée
Ecole Saint Joseph (La Flocellière)	147	108 780,00 €	150	118 500,00 €
Ecole Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	65	48 100,00 €	54	42 660,00 €
Ecole Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	82	60 680,00 €	75	59 250,00 €
Ecole Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	179	132 460,00 €	173	136 670,00 €
Total	**471**	**350 020,00 €**	**452**	**357 080,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D69.03.2023 - ENFANCE JEUNESSE - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OGEC SAINT JOSEPH LE BRANDON

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que deux enfants originaires de la Commune de Sèvremont fréquentent l'école privée Saint Joseph - Le Brandon aux Herbiers. Les responsables de cette école ont adressé une demande de prise en charge financière aux frais de scolarité de ces enfants pour l'année scolaire 2022/2023.

Restauration scolaire	83,89 % de la somme demandée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser les subventions suivantes à l'association Familles Rurales de Saint-Michel-Mont-Mercure :

	Subventions 2023
Accueil périscolaire	53 410,00 €
Restauration scolaire	72 644,00 €
Prise en charge accompagnement enfant (janvier à juillet 2023)	1 997,28 €
TOTAL	128 051,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'ont pas pris part au vote : Mme RAVAUD Céline et Mme RANTIERE Charlène

22 - D72.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - MONCHAPO (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR ET LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse présente les demandes de subventions faites par l'association Monchapo des Communes déléguées de La Pommeraie-sur-Sèvre et de Les Châtelliers-Châteaumur en charge des services périscolaires et restauration scolaire.

Elle indique que le nombre de personnes employées par l'association pour le service Restauration scolaire est passé de 3 à 2.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser les subventions suivantes :

	Subvention versée en 2022	Demande 2023	Proposition 2023
Accueil périscolaire	40 950,00 €	55 566,00 €	55 566,00 €
Restauration scolaire La Pommeraie-sur-Sèvre	21 000,00 €	20 200,00 €	20 200,00 €
Restauration scolaire Les Châtelliers-Châteaumur	32 265,00 €	33 576,00 €	33 576,00 €
TOTAL	94 215,00 €	109 342,00 €	109 342,00 €

Pour l'année 2022, Anita BERNARD précise que les subventions versées avaient été calculées de la manière suivante :
Délibération : D20.04.2022 - ENFANCE JEUNESSE : VOTE DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2022- COMMISSION " ENFANCE, JEUNESSE "

Accueil périscolaire (Les Châtelliers- Châteaumur et La Pommeraie-sur-Sèvre)	90 % de la somme demandée
La Pommeraie-sur-Sèvre Restauration scolaire	90.05 % de la somme demandée
Les Châtelliers- Châteaumur Restauration scolaire	90 % de la somme demandée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser les subventions suivantes à l'association Monchapo des Communes déléguées de La Pommeraie-sur-Sèvre et de Les Châtelliers-Châteaumur :

	Subventions 2023
Accueil périscolaire	55 566,00 €
Restauration scolaire La Pommeraie-sur-Sèvre	20 200,00 €
Restauration scolaire Les Châtelliers-Châteaumur	33 576,00 €
TOTAL	109 342,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours par la commission « Enfance, jeunesse » concernant l'octroi de ces subventions. Il s'agirait non pas de verser systématiquement aux associations en charge de la restauration scolaire et/ou de l'accueil périscolaire une subvention d'équilibre mais une subvention avec une part fixe (frais liés à la structure) et une part par enfant en référence à la participation communale pour un enfant fréquentant la cantine de La Flocellière (prix par repas) ou l'accueil de loisirs « Sur une aire de Flo'lie » (prix par heure).
Cela devrait permettre à la Commune d'avoir une meilleure visibilité sur les subventions versées et d'être plus équitable vis-à-vis des différentes structures.

Anne-Claude LUMET aimerait effectivement avoir ce chiffrage comme c'est le cas pour le coût d'un élève de l'école publique qui sert ensuite de référence pour les subventions versées aux OGEC.

23 - D73.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - FAMILLES RURALES DE LA FLOCELLIERE
Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse présente la demande de subvention faite par l'association Familles Rurales de La Flocellière en charge du foyer des jeunes.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser la subvention suivante :

Subvention versée en 2022	Demande 2023	Proposition 2023
800,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €

Pour l'année 2022, Anita BERNARD précise que l'association avait reçu 88.88 % de la somme demandée.
Délibération : D20.04.2022 - ENFANCE JEUNESSE : VOTE DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2022- COMMISSION " ENFANCE, JEUNESSE "

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser la subvention demandée soit 1 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - D74.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - APEL SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE)
Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que l'APEL Saint Joseph de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 13 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2023 soit :

- 150 élèves x 13 € = 1 950 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - D75.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - APEL LES 3 PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)
Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que l'APEL Les 3 Ponts de La Pommeraie-sur-Sèvre a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 13 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2023 soit :

- 54 élèves x 13 € = 702 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26 - D76.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - APEL SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR)

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que l'APEL Saint Joseph de Les Châtelliers-Châteaumur a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 13 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2023 soit :

- 75 élèves x 13 € = 975 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

27 - D77.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - APEL SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que l'APEL Sainte Anne de Saint-Michel-Mont-Mercure a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 13 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2023 soit :

- 173 élèves x 13 € = 2 249 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

28 - D78.03.2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2023 - LE PUBLIC POUR TOUS (LA FLOCELLIERE)

Anita BERNARD, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse indique que Le Public pour Tous de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

La commission « Enfance, jeunesse » propose de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 13 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2023 soit :

- 100 élèves x 13 € = 1 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

29 - D79.03.2023 - BATIMENTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PASSAGE ET D'INSTALLATION D'ECHELLE PASSEE AVEC VENDEE HABITAT

Monsieur le Maire donne la parole à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services qui rappelle le projet de construction d'une médiathèque sur la parcelle AE 217 située place du commerce sur la Commune déléguée de La Flocellière. Il précise que ce bâtiment sera édifié en limite de la propriété appartenant à Vendée Habitat et située sur la parcelle AE 544.

La partie terrasse non accessible de la médiathèque nécessitera à terme un entretien. Il s'agit, pour les employés communaux, de pouvoir accéder à la toiture afin d'effectuer ces travaux d'entretien.

A ce titre, un support d'accroche sera mis en place afin de pouvoir poser une échelle sur le mur de la médiathèque en limite de la parcelle AE 544, lors des entretiens de la toiture.

Cela nécessite de pouvoir accéder à la propriété de Vendée Habitat, cadastrée AE 544.

A cet effet, Vendée Habitat a transmis à la Commune une convention de passage et d'installation d'échelle.

Monsieur le Maire en donne lecture et propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

30 - D80.03.2023 - PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE CHAUFFAGE DES EGLISES ET PAROISSES DE SEVREMONT

Monsieur le Maire demande à Cédric CHAILLOUX, Directeur Général des Services, de présenter ce point.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 modifiée concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, les Communes peuvent engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte leur appartenant: « L'Etat, les départements, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi ».

Les Communes se trouvent tenues d'assurer le bon état des édifices cultuels dont elles sont propriétaires dans la mesure où un défaut d'entretien est susceptible, en cas de dommage aux personnes ou aux biens, d'engager leur responsabilité (Conseil d'Etat, 10 juin 1921, Commune de Monségur).
Concernant précisément les dépenses de chauffage des églises appartenant aux Communes, le Conseil d'Etat indique que « les dépenses de chauffage ne peuvent être prises en charge que pour autant qu'elles sont nécessaires à la conservation de l'immeuble ».

Situation hétérogène actuelle :

▪ Sur La Flocellière et sur La Pommeraie-sur-Sèvre, le chauffage était payé directement par la paroisse.
▪ Sur Saint-Michel-Mont-Mercure, le chauffage était payé par la Commune qui demandait le remboursement auprès de la paroisse.
▪ Sur Les Châtelliers-Châteaumur, le chauffage était pris en charge à parts égales par la collectivité et la paroisse.

La Commune peut donc prendre en charge une partie des dépenses de chauffage de l'église, afin notamment de garantir la conservation du bâtiment et la sécurité publique.

Monsieur le Maire propose de modifier les pratiques actuelles et de les harmoniser en partageant les frais de chauffage entre la Commune et la paroisse Saint Michel de Pouzauges pour les quatre églises situées sur le territoire de la Commune de Sèvremont et de l'autoriser à signer la convention stipulant les modalités de prise en charge avec un effet à compter du 1er janvier 2023.
Il ajoute que cette pratique s'applique dans d'autres Communes du territoire. Certaines Communes prennent en charge intégralement ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

31 - D81.03.2023 - VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES DES CALVAIRES ET MONSEIGNEUR BAUDRY

Alain SCHMUTZ, Adjoint à la Voirie et aux réseaux rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des rues des Calvaires et Monseigneur Baudry sur la Commune déléguée de la Pommeraie-sur-Sèvre. Il précise que ce type d'aménagement peut faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police.
Il ajoute que cet aménagement, prévu à partir de septembre 2023, permettra également de réduire la vitesse de circulation des véhicules grâce aux chicanes qui seront mises en place. Des plantations sont également prévues.
La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges doit également intervenir sur le réseau des eaux usées.

Il présente le plan de financement afférent :
- Amendes de police : 10 000 €
- Autofinancement : 370 400 €
- **Total : 380 400 €**

Anne-Claude LUMET demande des précisions quant à ce type de subvention.
Alain SCHMUTZ répond que le Département a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière (amendes pour excès de vitesse, stationnements interdits...), entre les Communes ou les Groupements de Communes de moins de 10 000 habitants qui exercent les compétences en matière de voirie, de transport en commun ou de parcs de stationnement.
Ce dispositif a pour but de subventionner la réalisation d'aménagements destinés à :

- Améliorer l'accès aux réseaux de transport en commun,
- Et améliorer la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- D'approuver le projet d'aménagement des rues des clavaires et Monseigneur Baudry et le plan de financement afférent

- De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre des amendes de police et à signer tout document s'y référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

32 - D82.03.2023 -VOIRIE - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE LA PLACE DU COMMERCE

Alain SCHMUTZ, Adjoint à la Voirie et aux réseaux rappelle que lors de la séance du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé le versement d'une participation de 43 250 € pour les travaux d'éclairage public sur la place du commerce.
(D19.12.2021 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC, AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMMERCE (Commune déléguée de La Flocellière))

Il précise que des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires. Ces travaux font également l'objet d'une réactualisation des prix. Le SYDEV a transmis un avenant à la convention fixant une participation supplémentaire de 14 041 € selon le détail suivant :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n° 2021.ECL.0737)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Prestations accessoires			
Autres prestations*	0,00 €	10 420,00 €	10 420,00 €
Eclairage public			
Travaux neufs	43 250,00 €	46 871,00 €	3 621,00 €
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR			**14 41,00 €**

* 4 points lumineux sont équipés de sonos raccordées à la médiathèque (prestation non comprise initialement)
* Maillage supplémentaire nécessaire à l'éclairage public de la place pendant toute la durée des travaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

33 - D83.03.2023 - VOIRIE - INDEMNISATION SUITE A UNE NON-CONFORMITE EN MATIERE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS D'EAUX USEES

Alain SCHMUTZ, Adjoint à la Voirie et aux réseaux indique que la mairie de Sèvremont a été sollicitée par [redacted] habitant [redacted] sur la Commune déléguée de [redacted] au sujet du raccordement de leur habitation au réseau public d'eaux usées.

L'entreprise Véolia leur a indiqué le 19 janvier 2023 une non-conformité de leur installation au réseau public d'eaux usées. Néanmoins, au moment de l'acquisition de cette maison, ils ont reçu une attestation de la mairie de Sèvremont spécifiant la conformité de leur raccordement au réseau public d'eaux usée à ce réseau.

[redacted] ont sollicité une entreprise pour une estimation du coût de la mise en conformité de leur installation. Celui-ci est de 3 381,60 € TTC pour le raccordement au réseau public d'eaux usées. Au vu de la situation, [redacted] demandent la prise en charge de ces montants. Par ailleurs, des investigations (passage caméra et recherche par investigation au sol) ont été nécessaires pour un montant de 1 692 € TTC.

Alain SCHMUTZ indique que l'article 2044 du code civil offre la possibilité de conclure un protocole transactionnel par lequel les parties s'accordent sur des concessions réciproques, aux fins de prévenir une contestation à naître ou de mettre un terme à une contestation née. Cette possibilité a été confirmée par une circulaire ministérielle du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits et par l'article L 423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Une rencontre a eu lieu avec [redacted] le 6 mars 2023. Au vu du constat de la non-conformité de ce raccordement et de la responsabilité de la Commune, Monsieur le Maire propose d'indemniser [redacted] à hauteur de 4 497,60 € (soit la prise en charge totale du raccordement et celle partielle des investigations) et de l'autoriser à signer toute pièce relative à ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute que ce point a été abordé avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges quant à la prise en charge de cette indemnisation. Il a été convenu que c'était à la Commune de régler le montant du préjudice en sachant que cette règle sera appliquée si d'autres cas similaires venaient à se présenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

34 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

07/02/2023	014-2023	COLUMBARIUM - EMPLACEMENT 1/8 - LA FLOCELLIÈRE - ROUSSEAU Martine
22/02/2023	020-2023	CONCESSION CAVURNE C4 2023-02 - LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR - GABARD Marie-Françoise
24/02/2023	024-2023	DIA PARCELLE AB 712 - AUBINEAU Nelly - SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
21/02/2023	028-2023	DIA PARCELLE AE 145 - CTS ARNAUD - LA FLOCELLIERE
24/02/2023	030-2023	DIA PARCELLE A 2219 - HOUSTANI Ahmed et AVRIL Katia - LA POMMERAIE-SUR-SEVRE
28/02/2023	031-2023	BAIL COMMERCIAL DE COURTE DUREE RELATIF A LA LOCATION DU LOCAL ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES LES CHATELLIERS CHATEAUMUR
02/03/2023	032-2023	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE PLUSIEURS ZONES DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE SEVREMONT

02/03/2023	033-2023	MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE RELATIVES A LA REFECTION DE LA FAÇADE DE LA SUPERETTE SITUEE PLACE DU COMMERCE
07/03/2023	035-2023	CONCESSSION DE TERRAIN 2023-02 - LA FLOCELLIERE - CHARRIER Jeanne
07/03/2023	036-2023	ACTE DE CONCESSION SUPPORT DE MÉMOIRE - LA FLOCELLIERE - GUYAU Marylène
09/03/2023	037-2023	ACTE JARDIN DU SOUVENIR - LA POMMERAIE - BONNIN Françoise

35 - DIVERS

Nicolas STEENO indique qu'une Commune dans le Nord de la France s'est lancée dans une démarche de commande groupée de pelés. Il pense qu'une telle réflexion pourrait être envisagée sur Sèvremont

Le Secrétaire de séance,
Antoine HERITEAU

Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

D55.03.2023 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Budgets	Résultat de la section de fonctionnement en euros	Besoin d'investissement			Affectation des résultats				
		Résultat de la section d'investissement en euros	Solde des restes à réaliser en euros	Total en euros	D 002 (fct)	R 002 (fct)	D 001 (inv)	R 001 (inv)	R 1068 (inv)
Principal	3 367 663,84 €	53 907,71 €	- 608 811,98 €	- 554 904,27 €		2 812 759,57 €		53 907,71 €	554 904,27 €
Ateliers relais	230 198,08 €	139 489,85 €	- 1 726,00 €	137 763,85 €		230 198,08 €		139 489,85 €	
Bureaux place du sommet	3 119,10 €	1 966,59 €	- 22 321,18 €	- 20 354,59 €				1 966,59 €	3 119,10 €
Commerces	6 087,09 €	82 000,71 €	- 7 800,00 €	74 200,71 €		6 087,09 €		82 000,71 €	
Le Bois (extension)	170 190,73 €	48 508,80 €		48 508,80 €		170 190,73 €		48 508,80 €	
Girauderie	39 301,21 €	- 54 474,52 €		- 54 474,52 €		39 301,21 €	54 474,52 €		
Le Verger	133 637,38 €	- 117 284,02 €		- 117 284,02 €		133 637,38 €	117 284,02 €		
Le Bessec	168 862,48 €	-126 364,99 €		- 126 364,99 €		168 862,48 €	126 364,99 €		
Les Versennes 2	- 0,26 €	- 217 253,36 €		- 217 253,36 €	0,26 €		217 253,36 €		

Budgets primitifs 2023

Présentation des comptes 2023

- **2023 : Les budgets primitifs**
  - ➔ Budgets 2023 établis selon les orientations définies par le ROB voté en conseil municipal le 26/01/2023, et les demandes des commissions

  SEVREMONT : 1 budget principal, 3 budgets annexes (commerces, ateliers relais, bureaux place du sommet) et 6 budgets pour les lotissements

- **Hypothèses retenues ROB 2023 :**

  Budget 2023 en cohérence avec le PPI 2023-2025 dont un résultat réel de fonctionnement de 1,1 M€

  nouveautés : budget participatif de 50 K€

  mise en place d'autorisation de programmes d'investissements

Budget Primitif 2023

Budget Principal

(en €)

	2023	2022	2021
Recettes réelles de fonctionnement	5 518 271	5 665 402	5 323 233
Dépenses réelles hors intérêts (-)	4 526 369	4 065 775	3 848 713
Résultat réel fonctionnement	991 902	1 599 627	1 474 520
rembt emprunts (Intérêts + capital) (-)	521 307	600 753	654 501
Disponible pour les investissements (CAF)	**470 595**	**998 874**	**820 019**
Investissements (-)	1 661 888	1 761 244	1 138 211
FCTVA, subventions (+)	510 000	455 513	964 464
emprunts encaissés (+)	500 000	5	675 011
Investissements nets (-)	*651 888*	*1 305 725*	*- 501 264*
cession batiments, terrains, autres (+)	164 000	75 659	60 744
autres recettes et dep invest (+)	40 000	52 090	40 469
Résultat de l'année	**22 706**	**- 179 103**	**1 422 497**
reports résultats et restes à réaliser	2 812 759	2 991 862	794 895
résultat cumulé	**2 835 465**	**2 812 759**	**2 217 392**

Budget Primitif 2023

- **Focus sur les demandes des commissions**

  - ➔ Investissements => demandes pour 2 472 143 € retenues pour 2 392 143 €
    prévu au budget : 1 661 888 € (hors dépenses « supérieure à une année » et investissements qualifiés d'autorisation de programmes sur 2 ou 3 ans)
    soit après FCTVA estimé de 260 K€ : 1 402 K€

  - ➔ Fonctionnement => demandes pour 3 286 421 €
    (y compris charges de personnel et provisions lotissements, subventions)
    CA 2022 : 2 966 217 €, CA 2021 : 2 724 554 €, CA 2020 : 2 769 395 €
    avec une progression de 320 K€ dont les ¾ sont affectables à : l'enfance jeunesse, les subventions lotissements et les charges de personnel

Budget Primitif 2023

- **Points spécifiques 2023 – Budget Principal**

  - Energie : + 185 K€ (+ 109%)

  - Contrats prestations : + 94 K€ (dont repas xx CCAS mais -30 K€ subventions)

  - Charges de personnel (net) : + 85 K€ (+4,8%)

  - Subventions et contributions enfance jeunesse : + 72 K€

  - Subventions aux budgets annexes : + 84 K€ (+ 78 pour les lotissements)

  - Provision sur CET : 14 K€

  - des recettes (gestion des services) en baisse de 73 K€ dont 106 K€ consécutif à la clôture du budget lotissement des Versennes en 2022

  => total de 607 K€ pour un résultat réel de fonctionnement en baisse de 608 K€

Budget primitif 2023

	2023	2022
Dotations	1 787 000 €	1 739 667 €
Fiscalité	2 212 233 €	2 053 718 €
Attribution de compensation et FPIC	627 662 €	630 313 €

- Les dotations comprennent les dotations forfaitaire, de solidarité rurale et nationale de péréquation
- La fiscalité comprend les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation et à l'attribution de compensation. Pour rappel, la collectivité a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Toutefois, les bases ont été revalorisées de 7,1 % au niveau national.

Budget Primitif 2023

- **Points spécifiques 2023 - Budgets annexes**
  - Ouverture budget lotissement du Bois tranche 3
  - Investissements par :

    Commerces => acquisition du local Crédit Mutuel (70 K€) plus travaux (20 K€)

    travaux sur local Utile (50 K€)
  - Subventions du budget principal aux budgets annexes pour 133 K€
  - Demande d'emprunt bancaire pour 90 K€ sur le budget commerces (local Crédit mutuel)

Affectation de la subvention de 133 K€ du budget principal vers les budgets annexes :

- Le Bessec pour 111 K€
- Commerces pour 4 K€
- Bureaux place sommet pour 18 K€ (pour paiement des travaux de toiture décidés sur 2022 et à réaliser sur 2023)

Focus sur les terrains de football

- Dépenses intégrées au budget 2023 en lien avec un entretien des terrains selon les préconisations de Sportalys :

- Investissements :

  Verti Drain 50 000

  Aérateur couteaux 10 000

  soit total de 60 000 €

- Fonctionnement :

  Sable, engrais, gazon + 13 K€

  plus un agent sur 6 mois ou 17,8 K€

Soit un total de 90 K€ sur 2023

Focus sur les investissements – Demandes 2023

Montant global : 1 661 388€ TTC

	TTC
Voirie	611 191 €
Urbanisme, environnement, terrains	265 850 €
Bâtiments, cimetières	401 800 €
Matériel services techniques, administratifs	163 080 €
Médiathèque	83 043 €
Budget participatif	50 000 €
Développement économique	33 300 €
Autres commissions	53 624 €

Cas particulier des Autorisations Programmes

- Les orientations budgétaires SEVREMONT ont acté le principe d'un PPI 2023-2025

  Les investissements suivants sont proposés dans ce contexte :

  - La rénovation de l'Auberge du Mont Mercure

  travaux prévus pour 350 K€ HT affectés à 2023 pour 50 K€ et 300 K€ pour 2024

  - l'aménagement des espaces jeux sur Sévremont

  travaux prévus pour 542 K€ TTC affectés à 2023 pour 220,5 K€ puis 191,5 K€ et 130 K€ pour 2024 et 2025

Budget 2023 – PPI 2023/2025

- Objectifs
- Résultat de fonctionnement de 1,1 M€

  Résultat sur BP 2023 => 1 125 K€
- Résultat cumulé à fin 2025 : 2 691 K€

  Résultat prévisionnel à fin 2023 => 2 835 K€
- Dépenses équipements : 6 M€ avant subventions, cessions, FCTVA sur 3 ans (et 4,2 M€ après)

  BP 2023 : 1 795 K€ avant et 1 121 K€ après => environ 26 à 30% du PPI utilisé
- Endettement que sur les projets structurants (dont les autorisations programmes)

  Emprunt prévu => 500 K€ (inférieur aux 3 x 800 K€)

  pour des investissements prévus à ce niveau pour 822 K€
- Capacité de désendettement prévisionnelle à fin 2023 : xx années

  l'objectif à fin 2025 est pour mémoire de 4,6 années

Budget 2023 – PPI 2023/2025

- En conclusion, le budget 2023 est en cohérence avec le PPI 2023/2025 :

  Il reste un budget d'investissements pour 2024 et 2025 de 4,2 M€ brut (3,1 M€ net) dont 622 K€ déjà affectés aux autorisations de programmes

  et une capacité d'emprunt de 1,9 M€

  De plus, ce budget 2023 n'intègre pas la cession à Action Enfance du terrain de Saint Michel Mont Mercure pour 400 K€

D58.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	1 560 165,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 888 561,00 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 047 144,00 €
66	Charges financières	56 607,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	24 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 582 977,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 304 991,57 €
042	*Opérations d'ordre de transfert*	450 000,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 337 968,57 €

RECETTES

		BUDGET 2023
013	Atténuation de charges	35 622,00 €
70	Produits services domaines	486 705,00 €
73	Impôts et taxes	2 787 392,00 €
74	Dotations subventions et participations	2 070 542,00 €
75	Autres produits de gestion courante	138 000,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 518 271,00 €
042	*Opérations d'ordre de transfert*	6 938,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 938,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 812 759,57 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	8 337 968,57 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	464 700,00 €
165	cautionnements reçus	1 000,00 €
22	Immobilisations reçues + RAR	2 745 189,66 €
23	Immobilisations en cours	2 835 465,23 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 046 354,89 €
41	*Opérations patrimoniales*	-00 €
040	*Opérations d'ordre de transfert*	6 938,00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 938,00 €
001	Solde exécution négatif reporté	-00 €
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	6 053 292,89 €

RECETTES

0		
024	Produits de cessions	164 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	854 904,27 €
13	Subventions d'investissement + RAR	724 489,34 €
16	Emprunts en euros	500 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 244 393,61 €
040	*Opérations d'ordre de transfert ent*	450 000,00 €
041	*Opérations patrimoniales*	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	450 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 304 991,57 €
001	solde exécution reporté	53 907,71 €
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT	6 053 292,89 €

D59.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ATELIER RELAIS

ATELIERS RELAIS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2023
011	**Charges à caractère général**	**4 000,00 €**
6042	Achats prestations de services	0,00 €
60632	Petit matériel	1 000,00 €
615228	Entretien de bâtiments	3 000,00 €
65	**Autres charges courantes**	**10,00 €**
658	Charges diverses	10,00 €
66	**Charges financières**	**0,00 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00 €
661122	ICNE année N-1	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**4 010,00 €**
023	***Virement section investissement***	***237 082,08 €***
042	***Opérations d'ordre de transfert***	***25 000,00 €***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**266 092,08 €**

RECETTES

74	**Dotations et participations**	**0,00 €**
75	**Autres produits gestion courant**	**35 894,00 €**
752	Revenus des immeubles	35 884,00 €
7588	Produits divers	10,00 €
77	**Produits exceptionnels**	**0,00 €**
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**35 894,00 €**
002	**Résultat reporté**	**230 198,08 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**266 092,08 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

21	**Immobilisations corporelles**	**400 671,93 €**
2138	Autres constructions	400 671,93 €
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	-00 €
165	cautions	1 000,00 €
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**0,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**401 671,93 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**100,00 €**
1641	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
165	dépôts et cautionnements	100,00 €
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**-00 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
24	produits de cessions	0,00 €
001	**Excédent**	**139 489,85 €**
021	***Virement de la section de fonctionnement***	**237 082,08 €**
040	***Opérations d'ordre de transfert***	**25 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**401 671,93 €**

D60.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET

BUREAUX PLACE DU SOMMET

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**1 050,00 €**
60611	Eau et assainissement	250,00 €
60612	Energie électricité	600,00 €
6156	Maintenance	200,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
023	***Virement section investissement***	15 416,00 €
042	***Opérations d'ordre de transfert***	**3 000,00 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**19 476,00 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
75	**Autres produits de gestion courante**	**19 476,00 €**
752	Revenu des immeubles	1 236,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	10,00 €
75822	subvention budget principal	18 230,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**19 476,00 €**
002	**Résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**19 476,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

21	**Immobilisations corporelles**	**23 501,69 €**
21321	Autres constructions	1 180,51 €
21321	RAR	22 321,18 €
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**-00 €**
1641	Emprunts en euros	-00 €
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**23 501,69 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**-00 €**
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00 €
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**3 119,10 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 119,10 €
24	produits de cessions	0,00 €
021	***Virement de la section de fonctionnement***	**15 416,00 €**
040	***Opérations d'ordre de transfert***	**3 000,00 €**
001	**Excédent**	**1 966,59 €**
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**23 501,69 €**

D61.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMERCES

COMMERCES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**10 000,00 €**
60611	Eau	500,00 €
60612	Electricité	2 000,00 €
60632	petit matériel	500,00 €
615228	Entretien autres bâtiments	7 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**17 066,35 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 228,12 €
661121	ICNE année en cours	1 312,44 €
661122	Intérêts - rattachement des ICNE	-1 474,21 €
62	**Autres services extérieurs**	**500,00 €**
627	Frais de dossier emprunt	400,00 €
6284	redevance services rendus	100,00 €
042	***Opérations d'ordre de transfert***	**91 000,00 €**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**118 576,35 €**
001	**Solde exécution négatif reporté**	**0,00 €**
023	***Virement section investissement***	***0,00 €***
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**118 576,35 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
70	**Produits des services, ventes**	**400,00 €**
70878	remboursement de frais	400,00 €
75	**Autres produits de gestion courante**	**112 089,26 €**
752	Revenu des immeubles	108 018,85 €
7588	Régularisation TVA	10,00 €
75822	subvention du budget principal	4 060,41 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**112 489,26 €**
002	**Excédents antérieurs reportés**	**6 087,09 €**
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**118 576,35 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

20	**Immobilisations incorporelles**	**3 000,00 €**
2031	études	3 000,00 €
21	**Immobilisations corporelles**	**189 300,71 €**
2132	Immeubles de rapport	111 500,71 €
21321	restes à réaliser	7 800,00 €
2132	achat CM	70 000,00 €
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**-00 €**
2211	terrains nus	-00 €
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**71 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	70 000,00 €
165	Dépôt de garantie cautions	1 000,00 €
S REELLES D' INVESTISSEMENT		**263 300,71 €**
001	**Solde exécution négatif reporté**	**-00 €**
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	**263 300,71 €**

RECETTES

10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**-00 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-00 €
16	**Emprunt**	**90 300,00 €**
1641	Emprunt	90 000,00 €
165	dépôts et cautionnements	300,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**90 300,00 €**
040	***Opérations d'ordre de transfert***	**91 000,00 €**
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***0,00 €***
	TOTAL DES RECETTES D' ORDRE	***0,00 €***
001	**Excédents antérieurs reportés**	***82 000,71 €***
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT	**263 300,71 €**

D62.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS

LOTISSEMENT DU BOIS EXTENSION

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**177 908,43 €**
605	Achats de matériels et travaux	171 908,43 €
6045	Achats d'études, prestations de services	6 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**297,00 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	297,00 €
661121	ICNE année en cours	13,20 €
661122	ICNE année N-1	-13,20 €
62	**Autres services extérieur**	**0,00 €**
627	frais de dossier	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**178 215,43 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***41 491,20 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*41 491,20 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fct***	***297,00 €***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*	*297,00 €*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***41 788,20 €***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**220 003,63 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**19 515,90 €**
7015	ventes de terrains aménagés	19 505,90 €
75888	TVA	10,00 €
774	Subvention budget principal	0,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**19 515,90 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***30 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*30 000,00 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***297,00 €***
796	*Transferts de charges financières*	*297,00 €*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***30 297,00 €***
002	**Excédent de fonctionnement**	***170 190,73 €***
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**220 003,63 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**60 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	60 000,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	**60 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**30 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	30 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***30 000,00 €***
001	***Déficit d'investissement***	***-00 €***
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	**90 000,00 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**-00 €**
1641	Emprunts en euros	-00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	-00 €
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**41 491,20 €**
3555	*Terrains aménagés*	41 491,20 €
	TOTAL DES RECETTES D' ORDRE	***41 491,20 €***
002	**Excédent de fonctionnement**	***48 508,80 €***
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**90 000,00 €**

D63.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2023
011	**Charges à caractère général**	**44 826,69 €**
6045	Achats d'études, prestations de services	44 826,69 €
605	Achats de matériel, équipement et travaux	0,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**44 836,69 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***54 474,52 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*54 474,52 €*
002	**résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***54 474,52 €***
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**99 311,21 €**

RECETTES

		BP 2023
70	**Produits des services, ventes**	**10,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	0,00 €
7588	TVA	10,00 €
773	mandats annulés	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**10,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	**60 000,00 €**
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	60 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***60 000,00 €***
002	**Résultat reporté**	**39 301,21 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**99 311,21 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**60 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	60 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***60 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**54 474,52 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**114 474,52 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**60 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	60 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**60 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***54 474,52 €***
3555	*Terrains aménagés*	*54 474,52 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***54 474,52 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**114 474,52 €**

D64.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER

LOTISSEMENT LE VERGER

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**131 023,36 €**
6045	Achats d'études	131 023,36 €
605	Travaux	0,00 €
6227	Frais d'actes	0,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
65888	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**131 033,36 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***117 284,02 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*117 284,02 €*
002	**résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**248 317,38 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**33 680,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	33 670,00 €
75888/708	TVA	10,00 €
757/774	subvention budget principal	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**33 680,00 €**
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***81 000,00 €***
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***81 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*81 000,00 €*
002	**résultat reporté**	**133 637,38 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**248 317,38 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**81 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	81 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***81 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**117 284,02 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**198 284,02 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**81 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	81 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**81 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***117 284,02 €***
3555	*Terrains aménagés*	*117 284,02 €*
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***117 284,02 €***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**198 284,02 €**

D65.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC

LE BESSEC

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2023
011	**Charges à caractère général**	**600 086,23 €**
6045	Achats d'études, prestations de services	202 483,23 €
605	Travaux	397 000,00 €
6227	Frais d'actes	603,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
65888	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**600 096,23 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***126 364,99 €***
71355	*Variation des stocks annulation stock initial*	*126 364,99 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***126 364,99 €***
002	**résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**726 461,22 €**

RECETTES

		BP 2023
70	**Ventes prod fab, prest de services, mar**	**227 945,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	116 935,00 €
75888	TVA	10,00 €
75822	subvention budget principal	111 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**227 945,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***329 653,74 €***
71355	*Variation des stocks/ stock final*	*329 653,74 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***329 653,74 €***
002	**Résultat reporté**	**168 862,48 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**726 461,22 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BP 2023
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**329 653,74 €**
3555	*Variation des stocks/ stock final*	329 653,74 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***329 653,74 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**126 364,99 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**456 018,73 €**

RECETTES

		BP 2023
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**329 653,74 €**
1641	Emprunts en euros	329 653,74 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**329 653,74 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***126 364,99 €***
3555	*Terrains aménagés*	*126 364,99 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***126 364,99 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**456 018,73 €**

LOTISSEMENT LES VERSENNES 2

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**372 746,38 €**
6015	Achat de terrains	1 446,38 €
6045	Achats d'études, prestations de services	371 300,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
65888	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**0,00 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
Intérêts - rattachement des ICNE	#REF!	
661121	ICNE année en cours	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**372 756,38 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***217 253,36 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*217 253,36 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***217 253,36 €***
002	**résultat reporté**	***0,26 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**590 010,00 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**10,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	0,00 €
75888/708	TVA	10,00 €
774	subvention budget principal	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**10,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***590 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*590 000,00 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***0,00 €***
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***590 000,00 €***
002	**Résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**590 010,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	
1641	Emprunts en euros	
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		**- €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**590 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	590 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***590 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	***217 253,36 €***
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**807 253,36 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**590 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	590 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**590 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***217 253,36 €***
3555	*Terrains aménagés*	*217 253,36 €*
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***217 253,36 €***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**807 253,36 €**

D66.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2

D67.03.2023 - FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS TRANCHE 3

LOTISSEMENT DU BOIS TRANCHE 3

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2023
011	**Charges à caractère général**	**41 615,00 €**
6045	Achats d'études, prestations de services	36 615,00 €
605	Achats de matériel, équipement et travaux	5 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
65888	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**0,00 €**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**41 625,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***0,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*0,00 €*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00 €***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**41 625,00 €**

RECETTES

		BUDGET 2023
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**10,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	0,00 €
75888	TVA	10,00 €
774	subvention budget principal	0,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**10,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***41 615,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*41 615,00 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***0,00 €***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***41 615,00 €***
002	**Résultat reporté**	**0,00 €**
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**41 625,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	
1641	Emprunts en euros	-00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	**-00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**41 615,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	41 615,00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***41 615,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	***-00 €***
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	**41 615,00 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**41 615,00 €**
1641	Emprunts en euros	41 615,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**41 615,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00 €***
3555	*Terrains aménagés*	*0,00 €*
	TOTAL DES RECETTES D' ORDRE	***0,00 €***
001	**Résultat reporté**	**0,00 €**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**41 615,00 €**